

KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN

CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX

Conférence de presse du 10 mai 2011

2^e Conférence nationale sur l'intégration des étrangers, 12 mai 2011, Soleure

Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat vaudois, président de la CdC

Seul le texte prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs,

L'intégration est ancrée dans la loi fédérale sur les étrangers comme une tâche commune de la Confédération, des cantons et des communes (art. 53 LEtr). Le défi de l'intégration se pose en termes différents dans chaque canton et dans chaque commune. La politique d'intégration d'une collectivité publique répond à des exigences qui varient selon l'importance et la composition de sa population. Cette politique n'est pas la même dans un environnement urbain, p. ex. le canton de Bâle-Ville, ou dans une région plus rurale, comme le canton d'Obwald.

Le fédéralisme offre la grande chance de permettre le développement de conditions-cadres variables et de mesures de politique d'intégration taillées au gré des besoins. Et ce laboratoire fédéraliste permet ainsi des expériences qui sont intéressantes et utiles pour les autres régions du pays (p. ex. la Charte de la citoyenneté dans le canton de Neuchâtel). On peut ainsi tester des nouvelles idées assez simplement et sans grands frais puisqu'elles ne sont mises en œuvre "que" dans la région et non pas introduites au niveau suisse. Ainsi, au final, ce sont les mesures les plus efficaces qui s'imposent.

Dans les récents débats au sein des Chambres fédérales, d'aucuns ont prétendu que la politique d'intégration présentait des lacunes. La promotion de l'intégration, par exemple, serait ainsi devenue un objet négligé ces dernières années. Or il n'en est rien. La Confédération, les cantons et les communes ont, au contraire, sensiblement intensifié leurs efforts en politique d'intégration des étrangers. Ils ont mis en place de nouvelles structures, développé des mesures et acquis des expériences précieuses. Chaque canton dispose ainsi aujourd'hui d'un service chargé des questions d'intégration. A la conférence de Soleure, les cantons pourront expliquer les stratégies et mesures qu'ils ont développées en matière d'intégration des étrangers.

C'est finalement au niveau local que se joue la réussite de l'intégration, p. ex. dans les crèches et autres structures d'accueil pour enfants, dans les écoles, les établissements de formation professionnelle, au travail, via les mesures de l'aide sociale, dans les quartiers et au sein des associations. Car la promotion de l'intégration se fait en pratique aussi en premier lieu dans les structures dites ordinaires. Les domaines politiques importants à ce titre sont en conséquence notamment la formation, la santé, les affaires sociales, la sécurité, l'organisation du territoire, la culture, la religion, les droits politiques, etc. Et ces domaines politiques relèvent pour la plupart de la compétence des cantons et des communes.

Conformément à cette approche, le cadre légal traitant de l'intégration des étrangers doit être conforme à la répartition ordinaire des compétences entre les trois échelons étatiques. Raison pour laquelle les cantons accueillent avec beaucoup de scepticisme l'idée d'une loi sur l'intégration telle que débattue aux Chambres. Les cantons ne voient pas ce qu'une telle loi peut apporter de plus dans le domaine de l'intégration. Les déficits d'intégration constatés actuellement chez certaines catégories de la population étrangère doivent être comblés par des mesures concrètes, réalisées conjointement par la Confédération, les cantons et les communes.

Les gouvernements cantonaux saluent le fait que le Conseil fédéral entend également prendre ses responsabilités en matière de promotion de l'intégration, conformément aux principes de politique d'intégration développés au sein de la CTA. Il faut une stratégie commune, vala-

ble pour toute la Suisse, dans laquelle nous convenons des points forts de la promotion et des moyens utiles pour les réaliser. A la conférence de Soleure, nous souhaitons partager nos réflexions et entendre dans quelle mesure nous sommes sur la bonne voie.

L'économie suisse est plus que jamais tributaire d'une main d'œuvre qualifiée. Dans la mesure où notre pays a manqué de forces de travail ces dernières années, l'économie n'a pu croître que grâce à l'immigration. Il revient justement à celles et ceux qui ces jours s'emploient énergiquement à limiter l'immigration de s'impliquer d'autant plus pour permettre une exploitation optimale du potentiel des hommes et des femmes qui vivent ici. C'est précisément cette stratégie que nous entendons poursuivre à l'avenir avec la promotion de l'intégration, dans l'idée de placer au centre les aptitudes des personnes immigrées et avec la volonté de construire sur cette base. Qu'est-ce que cela signifie concrètement, voilà ce dont nous voulons discuter à Soleure.

L'entourage direct, le voisinage, la commune, le quartier sont les lieux essentiels de l'intégration. Les cantons, conjointement avec les communes, doivent donc créer les offres de promotion de l'intégration qui sont requises, de sorte à garantir la cohésion sociale. La Confédération doit en conséquence laisser une marge de liberté suffisante aux cantons et aux communes pour la conception de ces offres. Nous ne pourrons réaliser l'objectif de mettre en place une politique d'intégration des étrangers cohérente et utile que si la Confédération, les cantons et les communes tirent à la même corde.